



Patrimoine naturel

- EL3 - Servitude de passage sur le littoral
- AS1 - Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine
- EL10 - Cœur de parc national
- A9 - Zone agricole protégée

Patrimoine culturel

- AC1 - Mesures de classement et d'inscription des monuments historiques
- AC1 - Protections des abords des monuments historiques - Périmètre Délimité des Abords
- AC1 - Protections des abords des monuments historiques - Rayon des 500m
- AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés

Canalisations

- A2 - Servitude de passage des conduites d'irrigation

Energie

- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz

Infrastructures terrestres et maritimes

- T1 - Servitude relative aux voies ferrées - Visibilité sur les voies publiques

Circulation aérienne

- T5 - Servitude aéronautique de dégagement (civile)

Télécommunication

- PT1 - Servitudes instituées au bénéfice des centres radioléctriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique

- PT2 - Servitude de protection des centres de réception radioléctriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications

Défense nationale

- AR1 - Servitude de champs de vue concernant la détermination et la conservation des postes électro-sémaphoriques
- AR3 - Servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs
- AR6 - Servitude aux abords des champs de tir

Salubrité publique

- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Cimetière
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Servitude

Sécurité publique

- PM3 - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

ANNEXES
R SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP)

BASSINS EST

Ce document est une représentation des servitudes d'utilité publique en vigueur affectant l'utilisation des sols. Il est de nature informative ; il ne se substitue ni à la consultation des gestionnaires, ni à celle des plans annexés au dossier instaurant la servitude, ou au PLUI.

